



Refus transmission acte par notaire

Par ge3466

BONJOUR

le notaire refuse de me remettre des actes notariés concernant mon père décédé à savoir plusieurs actes de donations et une reconnaissance de dette et j'ai besoin de ses documents dans le cadre de la succession de mon père a t'il le droit de refuser de me remettre ses documents

MERCI

marques de politesse

Par yapasdequoi

Bonjour ?

Merci ?

Vous voulez traiter la succession tout seul sans le notaire ?

Par ge3466

non un notaire va se charger de la succession désigné par un juge mais pas le top elle veut que l'on fasse les démarches nous même